

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	
1.1	Identificateurs de produit
	Nom du produit : E-Liquide Taux de Nicotine : 11mg/mL Contenance du flacon : 10mL Marque : Roykin Arômes : Goût Tabac : Burley, American Mix, Arizona, Intense, Virginia, Tabac Doux, Tabac Brun, Menthol; Ananas, Anis, Banane, Bubble Gum, Bubble Menthe, Fruits Rouges, Melon, Fraise, Framboise, Mûre, Passion, Pastèque, Pêche, Pomme, Tropical, Energy Drink, Châtaigne, Noisette, Café, Caramel, Cerise, Pina Colada, Mojito, Menthe Douce, Menthe Forte, Menthe Glaciale, Menthe Polaire, Menthe Citronnée, Réglisse, Lait de coco, Vanille, Cola, Menthe, Thé vert.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisations identifiées : Recharge pour cigarettes électroniques
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Société : LEVEST ROYKIN 17 allée Jean Baptiste Preux 94140 Alfortville Téléphone : +33 (0)1 48 15 01 45 Adresse e-mail : info@levest.fr Service Qualité : qualite@roykin.fr
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Numéro d'Appel d'Urgence : INRS +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange
	2.1.1 Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Toxicité aigüe par contact cutané, catégorie 3. Etiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) Pictogramme : 
	Mention d'Avertissement : Danger Mention(s) de Danger (H) H311 : Toxique par contact cutané. Conseil(s) de Prudence (P) P102 : Tenir hors de portée des enfants P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise 2.1.2 Classification selon la directive UE 67/548/CEE Phrase(s) R R24 : Toxique par contact avec la peau.

2.3	Autres dangers	Aucun autre danger à signaler.
-----	-----------------------	--------------------------------

3.	COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.2	Mélanges
Composant contribuant au danger :	

CE/CAS/INDEX	Nom chimique Synonyme, nom IUPAC	Classification selon la directive 67/548/CEE	%
CAS : 54-11-5	Nicotine	Très Toxique, T+, R25/27	1.1
CE : 200-193-3	Tobacco Water Extract	Dangereux pour l'Environnement, N, R51/53	
INDEX :		Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	
614-001-00-4	IUPAC : 3-[(2S)-1-Methylpyrrolidin-2-yl]pyridine	Toxicité Aigüe Orale 3, H301 Toxicité Aigüe Dermale 1, H310 Toxicité Chronique pour le Milieu Aquatique 2, H411	
Note : Le texte intégral des phrases R et des mentions de danger H est indiqué à la rubrique 16.			

4.	PREMIERS SECOURS
4.1	Description des premiers secours
	Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas d'inhalation En cas d'inhalation excessive, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas de contact avec la peau Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirez immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux Rincer les yeux à l'eau. Dans la mesure du possible, retirez vos lentilles de contact. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. En cas d'ingestion Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
	une exposition répétée ou prolongée peut causer sensation de brûlure, nausée, vomissement, convulsions, douleur abdominale, diarrhée, maux de tête, transpiration, faiblesse, vertiges, confusion, rougeur, douleur. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
	donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone CO ₂ , mousse, poudre sèche. Moyens d'extinction inappropriés : Aucun.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas de risque particulier.
5.3	Conseils aux pompiers Aucune mesure particulière n'est à signaler.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Sensible à l'air et à la lumière.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s) donnée non disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE				
8.1 Paramètres de contrôle				
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle				
Composant	No.-CAS	Valeur	Paramètre de contrôle	Base
Nicotine	CAS : 54-11-5	Valeur Moyenne d'Exposition (VME)	0,5mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

8.2	Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Équipement de protection individuelle
-----	--

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection des mains

Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'utilisation en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection respiratoire

Non.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide
Couleur	: Jaune pâle à brun
Odeur	: Selon désignation du produit
Valeur du pH	: Donnée non disponible
Point de fusion	: Donnée non disponible
Point d'ébullition	: Donnée non disponible
Point éclair	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'auto inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Auto inflammation	: Donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'explosivité	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Viscosité dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité cinématique	: Donnée non disponible
Teneur en solvants :	: Donnée non disponible
	: Mono Propylène Glycol ≤80%
	: Glycérine Végétale ≤20%

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Pas d'autres données disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

10.5	donnée non disponible Matières incompatibles oxydants forts
10.6	Produits de décomposition dangereux autres produits de décomposition - donnée non disponible

11.	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1	Informations sur les effets toxicologiques
	Toxicité aiguë Orale : DL50 Nicotine - rat - 50 mg/kg Dermale : DL50 Nicotine – rat – 140mg/kg Corrosion cutanée/irritation cutanée donnée non disponible Lésions oculaires graves/irritation oculaire donnée non disponible Sensibilisation respiratoire ou cutanée donnée non disponible Mutagénicité donnée non disponible Cancérogénicité donnée non disponible Toxicité pour la reproduction La nicotine cause des risques de malformation du fœtus. Effets potentiels sur la santé Inhalation Peut être nocif par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion. Peau Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. Yeux Peut provoquer une irritation des yeux. Signes et Symptômes d'une Exposition une exposition répétée ou prolongée peut causer : Vomissements, Diarrhée, Convulsions, A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Information supplémentaire Data base de toxicité chimique pour la Nicotine - RTECS: QS5250000

12.	INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
12.1	Toxicité
	Toxicité pour le poisson : CL50 Nicotine - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 4 mg/l - 96,0 h Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 Nicotine - Daphnia magna - 0,24 mg/l - 48 h
12.2	Persistance et dégradabilité donnée non disponible
12.3	Potentiel de bioaccumulation donnée non disponible
12.4	Mobilité dans le sol donnée non disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB donnée non disponible
12.6	Autres effets néfastes donnée non disponible

13.	CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	Produit Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
	Emballages contaminés Éliminer comme produit non utilisé.

14.	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
14.1	Numéro ONU
	ADR/RID : 1655 IMDG: 1655 IATA: 1655
14.2	Nom d'expédition des Nations unie
	Nicotine Preparation
14.3	Classe(s) de danger pour le transport
	ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1
14.4	Groupe d'emballage
	ADR/RID: Donnée non disponible IMDG: Donnée non disponible IATA: Donnée non disponible
14.5	Dangers pour l'environnement
	ADR/RID: Donnée non disponible IMDG Marine polluant: Donnée non disponible IATA: Donnée non disponible
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
	Donnée non disponible

15.	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement donnée non disponible
15.2	Évaluation de la sécurité chimique donnée non disponible

16.	AUTRES INFORMATIONS
	Informations supplémentaires
	Texte intégral des phrases R et mentions de danger H apparaissant en 3.2
	R25 : Toxique en cas d'ingestion
	R27 : Très toxique par contact avec la peau
	R51 : Toxique pour les organismes aquatiques
	R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
	H301 : Toxique en cas d'ingestion
	H310 : Mortel par contact cutané
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Emise le 06/03/2015
Révisée le 31/12/2016

Les renseignements contenus dans cette FDS sont basés sur l'état de nos connaissances relatif au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés en toute bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Nous tenons à préciser que les risques ont été évalués par calcul de concentration à partir des substances ou composants entrant dans la composition de notre produit, en conformité avec le règlement (CE) 1272/2008.